

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

Séance du 9 novembre 2023

Date de la convocation : 02 novembre 2023

Présents : Ferré Nicolas, Aurélie Chassac, Mathieu Picard, Aurélie Saint-Martin Nicolas Dugleux, Charline Denis. Jean Manuel Simon, Anita Jamin, Gwendoline Perreau, Sabrina Madier. Evelyne Chastanet.

Absents excusés : Jean-Charles Disko, Sandrine Berny-Souchard, Florian Gurgand, Sandrine Leraut

Absents non excusés :

Secrétaire : Jean-Manuel Simon

Présentation du mobilier (tables et chaises) et vaisselle pour la salle des fêtes par Ouestotel. Mme Autissier Anne présente plusieurs types de vaisselle (assiettes Arcopal, Faïence, Verres à pied et gobelets) et 2 types de chaises pliantes ou empilables tissus et plastiques)

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Rapporteur : Nicolas Ferré

Le Conseil Municipal est amené à valider le procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2023

Débat :

Mr Simon revient sur son intervention et celle de Mme Léraut suite à leur participation à l'AG du SIEDS. Il n'a pas trouvé les élus très sensibles à ce retour et se demande si leur participation n'est pas inutile.

Mr le Maire souligne que ces retours sont importants et que chacun doit poursuivre son investissement dans les délégations qui lui ont été confiées.

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023

COMMANDE PUBLIQUE

2. Choix du mobilier et de la vaisselle pour lancer les demandes de devis

Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite à la présentation du mobilier et de la vaisselle le conseil municipal est amené à choisir le type et le nombre de chaises, de tables et la vaisselle modèle nombre afin d'obtenir des devis comparatifs.

Décision

Tables :

Le choix se porte à l'unanimité sur des tables avec des plateaux en « stratifié », couleur : à définir ultérieurement avec des chants anti-chocs.

10 tables en 120X80

25 tables en 180x80

180 chaises

Chaises :

Le choix se porte sur des chaises pliantes par 9 voix pour et 2 abstentions

Vaisselle pour 200 couverts :

10 contre l'arcopal, 1 abstention,

Pichet en verre type bistro

Les couverts plutôt en matière brillante

Corbeilles en polypro lavable

décide de prospecter auprès des entreprises suivantes :

* Ouestotel

* Chomette

* Un autre fournisseur sur la Rochelle

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Locatif de la Fraternité : Restitution de la caution

Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite à l'état des lieux réalisés le 6 Novembre 2023, Mr le Maire rapporte les observations suivantes :

Dans la chambre 1 le mur est très abîmé (trou) par rapport à la fuite d'eau dans la salle de bain attenante, la serrure et la poignée de la porte intérieure sont à changer ; il y a des tâches au plafond ; dans la cuisine le bar doit être repeint, les portes du meuble sous l'évier sont affaissées ; dans la salle de bain : il faut refaire la trappe de la baignoire, l'accroche douche et repeindre le plafond après un bon ponçage, le grillage extérieur est abîmé.

Il propose au conseil municipal de débattre sur la restitution de la caution, entièrement partiellement ou pas du tout.

Elle s'élève à 477 €

Questions / Décisions :

qui souhaite conserver entièrement la caution

Vote : 7 contre 2 abstentions et 2 pour

qui souhaite conserver partiellement la caution à hauteur de 70 %

Vote : 2 contre 2 abstentions et 7 pour garder 70 % de la caution

Le conseil, à la majorité décide de reverser 30 % de la caution au locataire soit la somme de 143.10 €

4. Numérotation de la parcelle 353 A 981

Rapporteur : Nicolas Ferré



A l'origine les parcelles 980 et 981 ne formaient qu'une seule parcelle et appartenait dans son intégralité à la commune. Il s'y trouvait l'école. Cette parcelle était numérotée au 15 rue du Lavoisier.

Aujourd'hui la parcelle 980 (ancienne école) a été vendue et l'atelier communal a été construit sur la parcelle 981, son adresse est restée au 15, rue du Lavoir. Il convient d'attribuer un nouveau numéro à cette parcelle dans la rue l'Egalité pour faciliter la localisation de l'atelier aux livreurs.

Débat :

Considérant qu'il n'y a pas d'autre construction sur ce côté de la rue, il est proposé d'attribuer le numéro 1.

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal décide d'attribuer le numéro 1.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5. **CLECT**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Il convient de nommer un suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées aux côtés ou en lieu et place du titulaire « Charline Denis. »

Débat :

/

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal nomme Nicolas FERRÉ délégué suppléant à la CLECT

6. **Comité de sélection auto école solidaire**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Appel à candidature sur la Cdc Mellois en Poitou pour constituer le comité de sélection des candidats bénéficiaires 60 Places maximum pour la première année.

Le groupe de travail a proposé de constituer ce comité de sélection pour :

- Une sélection équitable des candidats bénéficiaires
- Le respect des critères en veillant à réorienter sur les autos écoles classiques si nécessaire
- Une représentativité géographique des sélections (ce qui allège la participation des commissions déclenchées en fonction du nombre de prescriptions et de la provenance géographique)
- Une répartition par collège : Elus territoriaux (communes) , travailleur social, Travailleur insertion emploi, Professionnel des auto écoles du territoire, associations solidaires.

Critères de sélection et règlement de l'auto école seront remis à la réunion préparatoire **du jeudi 7 décembre 18 h00 Espace Salcido "salle informatique" au 1^{er} étage SAUZE VAUSSAIS**

Débat :

Décision :

Après réflexion, aucun volontaire pour siéger au comité de sélection auto-école solidaire.

COMMANDE PUBLIQUE

7. Tarifs repas des aînés

Rapporteur : Mathieu Picard

Il convient de définir clairement les tarifs pour les accompagnants des élus : conjoints et/ou enfants, et de confirmer la gratuité pour les élus.

Prix du repas : 19.80 € par personnes + 20 € le déplacement

Décision :

Concernant la gratuité du repas pour les élus : 9 pour et 2 abstentions

Concernant le repas des conjoints à 21 € : 10 pour et 1 abstention

Si des enfants sont inscrits, les parents devront apporter un pique-nique

Personnes présentes : Charline, Jean Manuel, Evelyne, Mathieu, Anita, Sabrina, Gwendoline, Aurélie C, Nicolas F.

FONCTION PUBLIQUE

8. Prime pouvoir d'achat

Rapporteur : Nicolas Ferré

La prime a été instituée par décret 2023-1006 du 31-10-2023 pour la fonction publique territoriale. Il reprend les mêmes critères que le décret des autres fonctions publiques mais est soumise à la volonté des municipalités. Elle doit être adoptée par délibération et avis du CT. Elle peut être versée sur plusieurs mois pour des raisons budgétaires (par ex : décembre et janvier). La date limite du versement est fixée au 30 juin 2024.

Les bénéficiaires doivent remplir 3 conditions :

- Être employé avant le 1^{er} janvier 2023
- Être en poste au 1^{er} juin 2023
- Avoir perçu une rémunération brute ou égale à 39 000€ entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Elle varie selon les tranches ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Sont concernés :

Voir tableau projeté

Débat :

Le Maire décide de le mettre au prochain conseil point n°2

Entre temps les élus peuvent faire une petite enquête auprès des autres communes ou collectivité...

INSTITUTION

9. Modification des Horaires d'ouverture de la mairie au public

Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite aux mouvements de personnels administratifs, il faut réfléchir à des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie. Actuellement le secrétariat est toujours ouvert dès lors que les secrétaires sont présentes. Des temps de fermeture sont nécessaires pour éviter les interruptions.

Horaires des agents :

AGENTS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Proposition	9h-12h30/14h-17h	14h -17h30		14h-17h	9h-12h30 PM / rendez-vous

Débat :

Le Maire décide de reporter ce point au prochain conseil.

10. Questions diverses

Vente du Ford Transit : Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la vente du camion Ford Transit pour la somme de 1000 €, il s'agit en fait d'une reprise de notre ancien matériel lors de l'achat du Peugeot Boxer.

Mise en disponibilité / CNAS :

Les élus ne souhaitent pas continuer le CNAS pour les mises en indisponibilité

Départ de Stéphanie et remplacement de Kelly. Les CV sont attendus pour la fin de la semaine prochaine. Le choix interviendra en fin de mois.

Hangar communal Beaussais

A voter au prochain conseil

Intempérie :

Lors de la tempête et des fortes précipitations, les agents du service technique Jérôme et Éric ont été appelés le dimanche 5 novembre pour débayer les arbres. (4h de travail). Ce temps de travail étant effectué un dimanche, il leur est attribué 10 h (4 x 2.5). Elles seront mises sur leur CET.

Prochain conseil : 14 décembre 2023

Fin de la réunion : 23h40